



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ONU

Question écrite n° 46168

Texte de la question

M. Alain Rousset attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme sur les craintes exprimées par de nombreuses associations de lutte contre le racisme et l'antisémitisme en raison des déclarations issues du comité préparatoire de la conférence de « Durban II » organisée par l'UNESCO au mois d'avril 2009. A l'issue des travaux de ce comité, il semblerait que la conférence de « Durban II » pourrait aboutir à une grave remise en cause de l'État d'Israël et s'attaquerait au principe même de laïcité. Il lui rappelle qu'en 2001, des dérives racistes, anti-occidentales et antisémites avaient entaché la première conférence de Durban. Scénario qui s'avère particulièrement absurde pour un sommet censé prôner la tolérance et lutter contre le racisme et l'antisémitisme. Alors qu'un certain nombre d'États ont d'ores et déjà décidé de boycotter cet événement, il lui demande quelle position entend prendre la France à la veille de cette conférence mondiale.

Texte de la réponse

La France et l'Union européenne se sont engagées dans le processus de la préparation de la conférence d'examen de Durban pour contrôler les travaux de préparation et prévenir tout dérapage semblable aux dérives ayant entaché la conférence initiale de Durban (en 2001). C'est à ce titre que la France et l'Union européenne ont conditionné leur participation au respect de plusieurs lignes rouges, parmi lesquelles figuraient notamment le concept de « diffamation des religions », la stigmatisation d'une zone géographique particulière ou encore les demandes de réparation financière pour le colonialisme. Le départ des délégations européennes lors du discours très controversé du Président iranien, M. Ahmadinedjad, a ainsi témoigné de la fermeté de l'UE sur la façon dont la question du racisme est abordée aux Nations unies. La déclaration finale, document de consensus meilleur que celui de 2001, a pu être approuvée et offre une base solide pour l'avenir de la lutte contre le racisme sur le plan international. Elle ne transgresse aucune des lignes rouges que la France et l'Union européenne avaient fixées.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rousset](#)

Circonscription : Gironde (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46168

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : Affaires étrangères et droits de l'homme

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2009, page 3172

Réponse publiée le : 15 septembre 2009, page 8742